

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

L'an deux mille treize, le vingt huit mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	25	Marché aménagement de deux logements immeuble Reynaud	Approbation du marché aménagement de deux logements immeuble Reynaud	

L'an deux mille treize, le vingt huit mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 mars 2013.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADE, Alain BATAÇ, Jean-Luc FAVRETTO, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Marie-France AUDET, Marie-Pierre POUGET, Claude ROUCHEYROLLE, Franck POURTAL, Michel CARPENTIER

Absents excusés : Marie-José GUERIN, Josiane MANZANAS, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Hélène GUISSSET

Absent non excusé : néant

Procurations : Mme GUERIN à Mme N'GAPELE COULIBALY

Mme KOURLATE à M. LACHAIZE

Mme MANZANAS à M. CARPENTIER

M. BERTHET à M. BATAÇ

Secrétaire de séance : M. ROUCHEYROLLE Claude

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 14 mars 2013 pour approbation. Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU MARCHÉ DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS DANS L'IMMEUBLE REYNAUD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de deux logements dans l'immeuble Reynaud, la commission d'appel d'offres fait part au Conseil Municipal des entreprises retenues pour effectuer ces travaux.

- lot 1 : M.G.2.F. (maçonnerie) : 74 429,60 € (4 abstentions)
- lot 2: DAMBON (charpente bois) : 17 892,09 € (à l'unanimité)
- lot 3: SARL LACOSTE (menuiserie alu) : 14 082,00 € (à l'unanimité)
- lot 4 : SOGEME (menuiserie bois) : 11 700,00 € (à l'unanimité)

-lot 5 : SARL NADAL (plâtrerie)	: 17 671,80 € (à l'unanimité)
-lot 6 : BOUILLON (carrelage)	: 16 934,76 € (à l'unanimité)
-lot 7 : PRIGONRIEUX PEINTURE (peinture)	: 9 634,20 € (à l'unanimité)
-lot 8 : ALLIANCE THERMIQUE (sanitaires)	: 9 927,12 € (à l'unanimité)
-lot 9 : SARL POLO (électricité)	: 11 489,00 € (à l'unanimité)
TOTAL	: 183 760,57 €

Marie-France AUDET et Florentine N'GAPELE COULIBALY s'étonnent de voir peu d'entreprises locales retenues. Le Maire rappelle qu'il est difficile de renégocier avec toutes les entreprises pour ce type de marché public. Cependant Mme N'GAPELE COULIBALY regrette qu'aucune négociation de prix avec les entreprises n'ait été faite après la réunion de la commission d'appel d'offres comme le prévoit certaines procédures de marché public, mais signale que cela ne remet pas en cause le travail de la commission d'appel d'offres. Marie France AUDET approuve cette remarque.

La séance est levée à 21 H 00

Prochaine réunion le 11 avril 2013 à 20 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADÉ		Hélène GUISSÉ	absente
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE	absente	Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS	absente	Marie-José GUERIN	Absente
Jacques BERTHET	absent	Alain BATAÇ	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	

